

GRUE A TOUR

Autorisation de conduite - formation initiale

RÉGLEMENTAIRE



OBJECTIFS

- Être capable de conduire en sécurité une Grue à Tour.
- Préparer l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.
- Formation dispensée selon la recommandation CRAM R 377M



METHODES PEDAGOGIQUES

- L'animation de cette formation réalisée par un spécialiste est axée sur le vécu des personnes et leurs besoins spécifiques
- Formation - action, une liaison permanente est établie entre la pratique et la théorie
- Un contrôle progressif des connaissances est instauré



PREREQUIS

- Être reconnu apte médicalement
- Maîtriser les savoirs de base



RECONNAISSANCE A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de capacités
- Autorisation de conduite



MODALITES PRATIQUES

Durée : 2 jours soit 14 heures



PROGRAMME

Théorie :

- Réglementation et texte de la sécurité
- La responsabilité du conducteur
- Les acteurs de la prévention
- Les aptitudes à posséder
- Classification et technologie des différentes grues à tour
- Les organes de sécurité
- Les règles de sécurité
- Appareils de levage - Elingues
- Les gestes de commandement

Pratique :

- Les gestes de commandements
- Les modes d'élingage
- Prise de poste
- Implantation, utilisation en sécurité de la GMA
- Manœuvres d'entraînement avec diverses charges
- Fin de poste

Validation

- Tests théoriques et pratiques
- Avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite.
- Durée de validité de la formation : 5 ans

Matériel :

- Fournir la Validation V.G.P. à jour (Vérification Générale Périodique) avec justification des levées des éventuelles observations.



CONTACT

Saint Etienne :

Sophie JOUENNE – Tél : 04 77 92 89 90

E-mail : sjouenne@citedesentreprises.org

Roanne :

Gaëlle ALIX – Tél 04 77 68 49 69

E-mail : galix@citedesentreprises.org